



2025



Couvert Jachère
mellifère
BARFLEUR Nectar 11fx

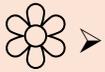
Objectifs



➤ **Jachère mellifère pour stimuler la pollinisation.** BARFLEUR Nectar est un mélange à caractère environnemental favorable aussi bien aux abeilles qu'à l'ensemble des insectes pollinisateurs.



➤ Conseillé aux apiculteurs soucieux d'agrémenter leur traditionnel mélange mellifère d'essences florales esthétiques et attractives.



➤ **Composition moins fleurie qu'une jachère traditionnelle.** UTILISATION : couvert fleuri, refuge et alimentation des pollinisateurs

Caractéristiques du mélange

Composition : 11 espèces

- Floraison : estivale ou printanière

Durée de vie

Pluriannuelle, gestion sur 2 à 3 ans

Itinéraires techniques

Prérequis avant implantation	Semis	Gestion après implantation
<p>Planter les jachères fleuries dans des sols sains et drainés. Pas de types de sols spécifiques.</p>	<p>À semer à proximité des parcelles cultivées, dans les zones non cultivées</p> <p>Période de semis: avril-mai ou septembre-octobre</p> <p>1- Travailler le sol : décompacter puis passage d'une herse rotative ou rotavator</p> <p>2- Semer à la volée le jour de la dernière préparation de sol</p> <p>Peser la quantité nécessaire de graines</p> <p>Associer les semences avec une matière inerte (type semoule) afin d'augmenter le volume à intégrer au semoir et mélanger. Préparation et semis type colza</p> <p>3- Rouler : passage de rouleau nécessaire pour optimiser le contact graine - terre</p> <p>Densité de semis: 20 kg/ha</p>	<p>Fauchage à 10-15 cm du sol en fin de floraison (automne)</p> <p>Eviter l'application d'un herbicide tardif car impact négatif surtout s'il n'y a pas eu de labour.</p>

Plus d'informations : Hauteur moyenne du couvert: 60 cm

Eligibilité

Parcelles concernées pour bénéficier de l'aide d'Ohé la Terre

Conditions requises : le siège social de l'exploitation doit être localisé sur le territoire SUD-OUEST suivant la cartographie d'OHE LA TERRE. L'action devra être conduite selon les recommandations de la Fiche technique et les exigences mentionnées dans le contrat agriculteur.

Le bénéficiaire accepte de communiquer à OHE LA TERRE les coordonnées de la ou les parcelles concernée(s) par l'action pour réaliser des mesures d'impact (calcul de biomasse, inventaire faunistique et/ou floristique).

Surface totale des parcelles concernées par la demande

Conditions requises : entre 2 et 15 ha pour l'ensemble des couverts mellifères pluriannuels (Jachère mellifère BARFLEUR Nectar 11fx, MAS Expert Bee LD)

Mélange autorisé

Seul le mélange ci-dessous est autorisé. Votre fournisseur doit apporter le nom du mélange ou la composition sur la facture. Toute modification entraînera l'annulation du remboursement.

Mélange BARFLEUR NECTAR 11FX :

Espèces	%	nbr graines/m ²	% nbr graines
<i>Bleuet des champs</i>			
<i>Chrysanthème des moissons</i>			
<i>Vipérine faux-plantain</i>			
<i>Lotier corniculé</i>			
<i>Métilot jaune</i>			
<i>Phacélie à feuilles de tanaïs</i>			
<i>Trèfle blanc</i>			
TOTAL	100		100

Fournisseurs du mélange

MAÏSADOUR

Semenciers fournissant le mélange

BARENBRUG

Versement de la subvention

Investissement

Coût moyen à l'hectare	460€ HT / ha
Participation Ohé la Terre	230€ HT / ha
Reste à charge moyen	230€ HT / ha (env. 50%)

Calendrier de dépôt

Les demandes sont à faire entre le 1er juin et le 30 octobre 2025, pour tout le monde.

Le versement a lieu du 1er septembre au 31 décembre 2025.

Conditions requises pour le versement

Le contrat de subvention est signé par le producteur.

L'action est mise en place dans le respect du cahier des charges.

Les conditions d'éligibilité sont respectées :

- être localisé sur le secteur SUD-OUEST
- utilisation du mélange éligible et respect des densités de semis
- surface comprise entre 2 et 15 ha pour l'ensemble des couverts mellifères pluriannuels (Jachère mellifère BARFLEUR Nectar 11fx, MAS Expert Bee LD)

Les justificatifs sont transmis, à savoir :

- la facture d'achat des semences de couverts
- un RIB et un extrait Kbis de l'exploitation (pour les exploitations n'ayant jamais bénéficié d'une subvention OHE LA TERRE)